

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2009/51

Objet : Modification du règlement intérieur relatif aux ports de plaisance publics de Serre-Ponçon

L'an deux mille neuf, le 17 décembre, à 17h30, le comité syndical du syndicat mixte d'Aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Savines le Lac, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 17 décembre 2009

Date de convocation :
15 novembre 2009

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Secrétaire de séance :
Valérie ROSSI

Auxiliaire Secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents : **Monsieur Victor BERENGUEL** (Président du SMADESEP), **Monsieur Jean Pierre GANDOIS** (Vice Président), **Madame Catherine SAUMONT** (Vice Présidente), **Monsieur Bernard ALLARD LATOUR** (Vice Président), **Monsieur Jean Claude FERMIER** (conseiller syndical), **Monsieur Marc ZANETTO** (Rapporteur du budget), **Monsieur Daniel BOSQUET** (conseiller syndical suppléant de Valérie GRENARD), **Madame Christine MAXIMIN** (conseiller syndical suppléant de Jean BERNARD), **Monsieur Claude VINCENT** (Conseiller Syndical), **Monsieur Michel BAUDRY** (conseiller syndical suppléant de Chantal EYMEOD), **Madame Valérie ROSSI** (conseiller syndical).

Etaient représentés :

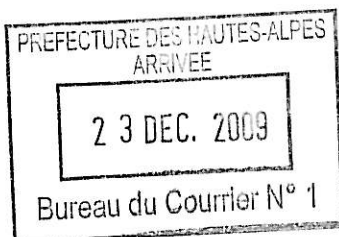
Madame Chantal EYMEOD par Monsieur Michel BAUDRY
Monsieur Jean BERNARD par Madame Christine MAXIMIN
Madame Valérie GRENARD par Monsieur Daniel BOSQUET

Etaient invités :

Monsieur Michel LANFRANCHI (Président de la Communauté de communes de la Vallée de l'Ubaye), Monsieur Jean Louis MICHEL (Président de la communauté de communes Ubaye Serre-Ponçon), Monsieur René BOREL (Directeur du CDT), Monsieur Christian GROSSAN (Directeur Développement économique CG 05), Monsieur Alain ZURBACH (EDF), Monsieur Marc DIDIER (CDV 05), Monsieur Daniel JACQUEMOUD (CDV 05), Madame Laurence CRISCUOLO (Communauté de communes de l'Embrunais), Madame Audrey GUILLAUME (Communauté de communes du Savinois Serre-Ponçon), Madame Laure VINCENT (Pays SUD)

Etaient excusés :

Monsieur Jean Michel ARNAUD, Madame Monique ESTACHY, Monsieur G2rard FROMM, Monsieur Jean Claude CATALA, Monsieur Roger DIDIER, Monsieur Joël GIRAUD, Madame Henriette MARTINEZ



Exposé des motifs :

Le Président rappelle la délibération n°2009-36, approuvée en date du 10 novembre 2009, au sujet de l'approbation d'un règlement intérieur relatif aux ports de plaisance publics de Serre-Ponçon. Afin d'être conforté au plan juridique et d'être réellement applicable par la brigade nautique, ce règlement intérieur nécessite de découler de l'application pleine et entière de l'arrêté interpréfectoral n°2003-217-6 modifié du 5 août 2003 définissant les conditions « d'exercice de la navigation de plaisance et des activités sportives et touristiques sur la retenue de Serre-Ponçon et le plan d'eau d'Embrun et valant règlement particulier de police ».

A cet effet, la Sous-préfecture de Briançon, désormais en charge de la rédaction de cet arrêté, ainsi que ses services associées, ont souhaité que le S.M.A.D.E.S.E.P. puissent préciser son règlement interne au niveau du temps d'absence réclamant une information de la part de l'utilisateur auprès du gestionnaire portuaire et des possibilités d'exclusion de l'utilisateur en infraction au règlement pour les périodes locatives suivantes.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- La convention-cadre du 16 juin 2008 entre E.D.F. et le S.M.A.D.E.S.E.P. et ses annexes ;
- Les statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. tels que définis par arrêté préfectoral n°2003-276-1 du 3 octobre 2003 ;
- L'arrêté interpréfectoral n°2003-217-6 modifié du 5 août 2003 définissant les conditions « d'exercice de la navigation de plaisance et des activités sportives et touristiques sur la retenue de Serre-Ponçon et le plan d'eau d'Embrun et valant règlement particulier de police » ;
- Les délibérations du Comité syndical n°2008-24 du 13 mai 2008 et n°2008-52 du 15 décembre 2008 relatives aux modalités de gestion des équipements publics portuaires de Serre-Ponçon ;
- La délibération du Comité Syndical n°2009-36 du 10 novembre 2009, approuvant la mise en œuvre d'un règlement intérieur relatif aux ports de plaisance publics de Serre-Ponçon ;

CONSIDERANT :

- La nécessité de conforter au plan juridique et qualitatif les conditions dans lesquelles le S.M.A.D.E.S.E.P. se propose d'exploiter directement ou indirectement ses équipements publics portuaires ;
- L'importance que recouvre à cet effet d'intégrer les remarques de la Sous-préfecture ;
- L'intérêt que de préparer au mieux la mise en œuvre des opérations d'amélioration de ces mêmes équipements portuaires ;
- La crédibilisation que cette double stratégie apporte vis-à-vis de la retenue de Serre-Ponçon en tant que réelle « destination nautique » ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 17 décembre 2009 :

- **DECIDE**, d'intégrer au règlement intérieur relatif aux ports de plaisance publics de Serre-Ponçon - article 28 (Infractions au présent règlement), le paragraphe 4 rédigé comme suivant :
« 28.04 Le gestionnaire portuaire se réserve la possibilité, en cas du non-respect du présent règlement, de déroger aux dispositions prévues à l'article 3.02 (Affection de poste) en prononçant l'exclusion de l'utilisateur en infraction, à titre provisoire ou définitif, du bénéfice de l'utilisation des postes à flots publics de Serre-Ponçon. »
- **MODIFIE** l'article 5 (Absence du navire), en portant de 24 à 48 heures la durée d'absence du navire au bout de laquelle l'utilisateur est dans l'obligation de prévenir le gestionnaire portuaire ;
- **AUTORISE** le Président à rendre opposable ce règlement ainsi modifié par voie d'arrêté affiché sur les différents sites concernés et l'engage à prendre l'ensemble des dispositions qui seraient nécessaires à son application.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.



Le Président du S.M.A.D.E.S.E.P.

Victor BERENGUEL

Extrait du registre des délibérations N° 2009/51 Page 2/2

Membres Adhérents :
Conseil Général des Hautes-Alpes,
Communauté de communes de l'Embrunais, Communauté de communes du Savinois Serre-Ponçon,
Communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon, Commune de Chorges.